



Détournement de fonds dans ma société

Par **REG05**, le **15/11/2016** à **12:53**

BONJOUR marque de politesse [smile4]rnJ'ai détourné environ 20000€ dans l'entreprise ou je travaillais. je suis convoquée au commissariat au debut décembre .rnque dois je faire??? on me demande d'apporter la compta de mon mari qui était artisan à l'époque. rnJ'ai déjà reconnu les faits auprès de mon patron, mais il entend me poursuivre jusqu'au bout. Le jour de ma convocation dois-je venir directement avec un avocat et est ce que je risque une garde à vue ?rnMerci de me répondre rapidement.

Par **Visiteur**, le **15/11/2016** à **14:06**

Bonjour,rnIl est en effet recommandé de vous présenter assistée d'un avocat. rnLa garde à vue, c'est n'est qu'une éventualité selon les chefs d'inculpation à retenir potentiellement.

Par **jos38**, le **15/11/2016** à **16:27**

bonjour. et votre mari risque aussi d'être convoqué si l'argent que vous avez détourné a servi à renflouer ses comptes d'artisan...

Par **REG05**, le **16/11/2016** à **12:51**

OUI IL EST AUSSI CONVOQUE MAIS JE NE LUI EST RIEN DIT POUR L'INSTANT QUE

RISQUE T IL ETANT DONNE QU IL NE S OCCUPAIT PAS DES COMPTES ET QUE C EST MOI ET MOI SEULE QUI EST FAIT L INFRACTION.

Par **jos38**, le **16/11/2016** à **13:29**

bonjour. un artisan sait ce qu'il fait comme travaux et ce que ça doit lui rapporter. difficile pour lui d'ignorer l'état financier de son entreprise et même s'il ne mettait pas le nez dans sa comptabilité, comme beaucoup, il devait savoir si son entreprise était viable ou pas...